

SEANCE DU VENDREDI 22 NOVEMBRE 2024 A 19 H 00

Nombre de Conseillers en exercice	10
présents	
ou représentés	7
votants	7
Pour	7
Contre	0
Abstention	0

N°22112024-002

Date de la convocation
12/11/2024

OBJET

**PREVOYANCE DES
AGENTS COMMUNAUX
AU 01/01/2025**

**PROPOSITION
SOUMISE AU COMITE
SOCIAL TERRITORIAL**

Le Maire,



Françoise BERNARD

Signature et cachet

L'an deux mille vingt-quatre, le 22 Novembre à 19 Heures, en Mairie de VASSEL, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Mme BERNARD Françoise, Maire de VASSEL.

Présents : Mmes BERNARD Françoise, MONIER Isabelle, LAFERRERE Céline, M. ANDRODIAS Jérôme, JAFFEUX Nicolas, PLASSE Yves
Absents (excusés) : Mme AUGEREAU Christelle, RIVIERE Céline, M. DUZELIER Cédric, ESCARPA Ludovic
Procuration de M. DUZELIER Cédric à M. JAFFEUX Nicolas

Secrétaire de séance : Mme MONIER Isabelle

L'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 et le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 ont redéfini la participation des employeurs publics au financement des garanties de protection sociale complémentaire de leurs agents. Un montant minimum de participation obligatoire de l'employeur à compter du 1er janvier 2025 de 7 € mensuels par agent par le biais d'une convention de participation ou la labellisation de contrats individuels.

Madame le Maire expose qu'actuellement, plusieurs agents communaux sont affiliés à la MNT par le biais d'un contrat groupé labellisé et la commune participe à hauteur de 10 € mensuel par agent, proratisé au temps de travail.

Le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme a lancé une procédure de mise en concurrence. A l'issue de celle-ci, il a été fait le choix de souscrire auprès du groupement Alternative Courtage / Territoria Mutuelle. Les collectivités et établissements publics peuvent désormais se rattacher à cette convention de participation sur délibération de leur assemblée délibérante, après consultation de leur Comité Social Territorial.

Suite à cet exposé et après délibération, le Conseil Municipal décide de soumettre pour avis au Comité Social Territorial la proposition suivante :

- Adhésion à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme et le groupement Alternative Courtage / Territoria Mutuelle ;
- Institution d'une participation financière à hauteur de 10 € brut mensuel, par agent, pour le risque « Prévoyance », à compter du 1er janvier 2025.

Une nouvelle délibération entérinant cette décision sera prise, après l'avis du CST.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme